

# Le rôle-clé de la gouvernance urbaine pour favoriser

## l'économie circulaire à l'échelle d'une ville, la démarche

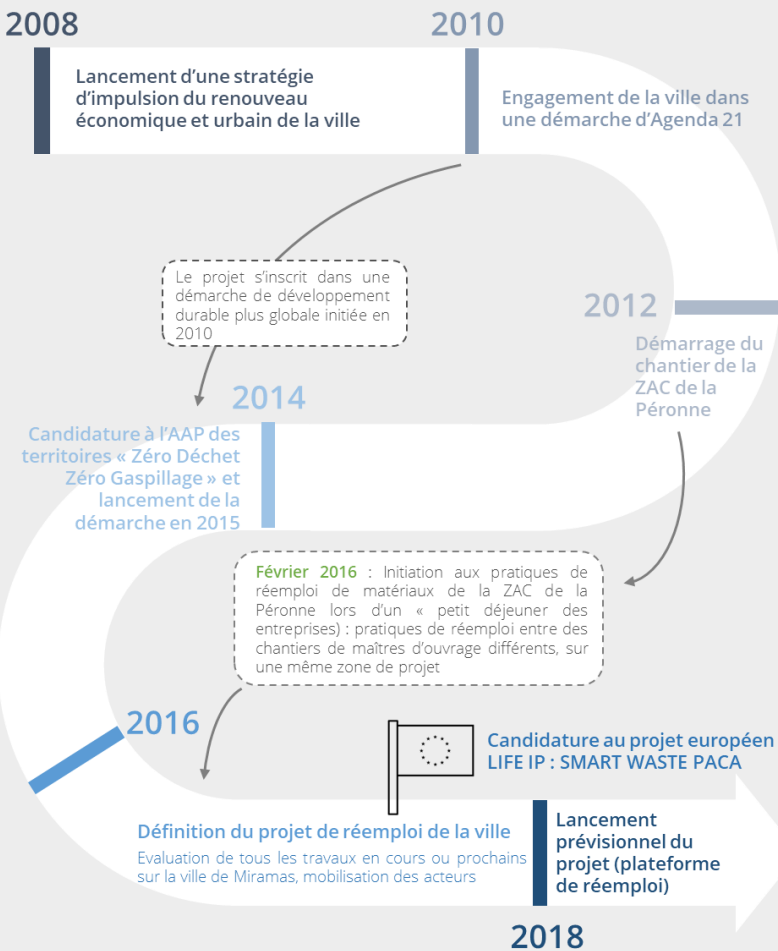
### exemplaire de Miramas

Mutualisation des ressources  
Transfert de **Chantiers locaux**  
matériaux **Réemploi**  
**Zéro déchets**  
Valorisation du patrimoine naturel  
Volonté politique  
Aménagements publics  
Agenda 21



La ville de Miramas souhaite rendre possible le réemploi de matériaux issus de projets de déconstruction et de rénovation par une mutualisation des ressources en matériaux et une **coordination de leurs maîtres d'ouvrage aboutissant à la déclaration mutualisée d'un périmètre de chantier**. Le projet contribue à dépasser les freins de réemploi de matériaux d'un chantier à l'autre liées en partie à leur statut de déchets (voir infra). Ce projet sera l'aboutissement d'une démarche plus globale. Tout commence en 2008 ...

Au cœur d'une forte dynamique de développement, la ville de Miramas a pris le pari de répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Environnement concernant les territoires « Zéro déchet Zéro gaspillage ». Depuis 2014, la ville et ses représentants se veulent ainsi exemplaires et ont engagé de multiples efforts pour la **réduction des déchets** de toute origine. Les déchets du BTP se sont révélés particulièrement problématiques, et ce dans un contexte de transformation complète de la ville engageant des travaux pour les quinze années à venir. C'est dans le cadre d'un « petit déjeuner des entreprises » spécial déchets du BTP que naît l'idée **d'ouvrir la ville au réemploi** par transposition des actions mises en oeuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Péronne. Retour sur la naissance d'un projet unique...



### Les enjeux de la démarche

- ✓ Rendre compatible le développement économique de la ville avec les enjeux de l'Agenda 21
- ✓ S'appropriier les enjeux de gestion de déchets, hors compétences administratives de la ville, dans le cadre d'une démarche « 0 déchet, 0 gaspillage »
- ✓ Favoriser l'économie circulaire en permettant le réemploi de matériaux à l'échelle de la ville
- ✓ Mobiliser et mutualiser tous les acteurs et ressources des projets d'aménagement

### Les partenaires

Envirobot BDM, la Fédération du BTP et l'association R.Aedificare ont exprimé leur intérêt vis-à-vis du projet de la ville de Miramas.

Dans le cadre de la mobilisation des maîtres d'ouvrage pour la mutualisation des chantiers, la SNCF, les bailleurs et la Métropole Aix-Marseille-Provence sont également intégrés à la démarche de Miramas.

Dans le cadre de la candidature de la Région au projet européen LIFE, la ville de Miramas a déposé sa candidature pour le projet démonstrateur de réemploi des déchets du BTP autour de **deux actions structurantes**: **l'étude de gisement** (organisation et planification des travaux, déclaration mutualisée du périmètre du projet), et la **réalisation d'une plateforme de stockage** pour réemploi.

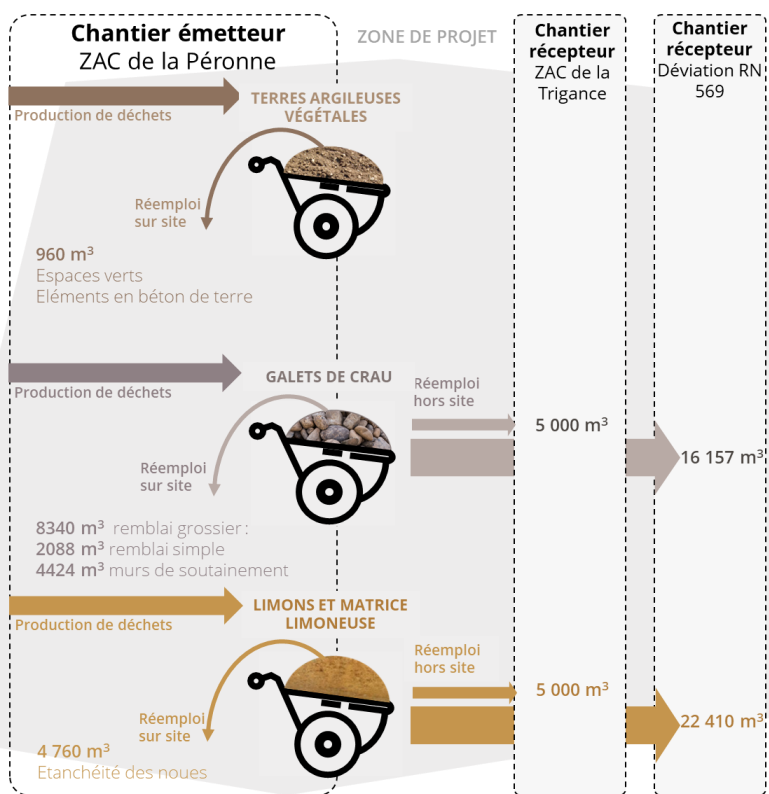
En août 2017, le projet SMART WASTE PACA a été sélectionné en *short list* par la Commission européenne. C'est à la fin du mois de septembre 2017 que la Région sera auditionnée pour défendre le projet.

## >RETOUR SUR<

### Le projet de la ZAC de la Péronne : dépasser les contraintes réglementaires pour favoriser le réemploi

Confié en 2010 à l'épad Ouest Provence, établissement public d'aménagement, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Péronne est destinée accueillir une activité économique diversifiée (village de marques, hôtels, etc.) ainsi que des logements. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de mise en valeur du patrimoine naturel de la Plaine de la Crau.

Les objectifs de réemploi ont été définis dès la formulation du cahier des charges du projet, en concertation avec l'épad, le maître d'œuvre et le bureau d'étude Safège. Les **galets de Crau**, les **limons et matrice limoneuse** et les **terres argileuses végétales** de la zone de chantier ont ainsi été réemployés sur deux autres chantiers selon les modalités illustrées ci-dessous :



### Et les professionnels du bâtiment ?

L'initiative de réemploi et de transfert local des déchets de chantier a reçu un **accueil positif** de la part des professionnels du BTP qui y voient un avantage **économique** certain (les matériaux réemployés sont de fait peu onéreux).

Cependant, les **mentalités doivent encore évoluer** afin d'optimiser au maximum le réemploi des déchets de chantier. Malgré les dispositifs existants, telle que la mise en place de bennes, les professionnels du bâtiment ne procèdent pas systématiquement au tri de leurs déchets.

Il s'agit cependant moins d'un manque de volonté que des contraintes imposées par les délais de livraison à l'approche de l'échéance du chantier.

### Les contraintes administratives

#### liées au réemploi de matériaux

Le réemploi est défini dans le Code de l'environnement (L541-1-1) comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ». Le **statut de déchet** que le matériau acquiert une fois sorti du chantier dont il est issu implique des modalités juridiques et administratives complexes. Ces dernières limitent son réemploi, notamment par la nécessité de **mettre en place une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)** pour tout stockage, classement obtenu après un délai administratif relativement long et non compatible avec les délais de livraison des chantiers.



Pour plus d'information, consulter le rapport de l'ADEME sur l'identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction, réalisé en avril 2016.

### Le béton de terre : une démarche qui tient toutes ses promesses

#### Faire du neuf avec du vieux !

Inspiré de techniques anciennes, le réemploi de limon dans la conception de murs en béton de terre a été remis au goût du jour par l'entreprise LAQUET (<http://www.laquet.fr/>) sur la ZAC de la Péronne. Pisé, bauge, torchis, adobe... Tous ces procédés sont connus depuis des millénaires mais se sont raréfiés au 20<sup>ème</sup> siècle au profit de ciments plus résistants. Le béton de terre permet une **réutilisation des matériaux** présents sur place, **limitant les transports** et assurant une certaine **continuité avec le paysage** environnant. Il permet aussi de s'affranchir de l'extraction de granulats nécessaires à la fabrication de béton conventionnel et facteur de dégradation des rivières. Sur la ZAC de la Péronne, ils ont été utilisés pour réaliser des murets d'agrément dans les espaces publics.

#### Une résistance à toute épreuve ?

Malgré les intempéries et une résistance mécanique inférieure à celle de ciments conventionnels, les murs en béton de terre, installés sur la ZAC en avril 2016, n'ont connu aucune dégradation malgré la porosité de la terre pouvant poser problème à long terme en cas de gel. Un bon signe pour l'épad Ouest Provence qui souhaite réitérer l'expérience sur ses futurs chantiers.

### En savoir plus...

**Véronique ARFI**, Animatrice du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage de la ville de Miramas - [v.arfi-benayoun@mairie-miramas.fr](mailto:v.arfi-benayoun@mairie-miramas.fr)  
**Stéphane JUNCOSA**, épad [sjuncosa@epad.fr](mailto:sjuncosa@epad.fr)  
**Denis France**, entreprise LAQUET

Site de la ville de Miramas <http://www.miramas.org/>  
Site de la ZAC de la Péronne - <http://zacdelaperonne.com/>  
Site de l'entreprise Laquet <http://www.laquet.fr/>



Région PACA

nomadéis

